



# PACS

## PIÈCES À FOURNIR POUR INSTRUIRE LE DOSSIER

- Un acte de naissance pour chaque partenaire datant de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité pour chaque partenaire en cours de validité
- Une convention de PACS à remplir (cerfa n°15726\*02)
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ( cerfa n°15725\*02)
- Etre résident sur la commune (*justificatif de domicile souhaité*)

### Nb :

- Une pièce complémentaire pour le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique
- Des pièces complémentaires pour le partenaire étranger ou né à l'étranger, un extrait ou copie acte de naissance, un certificat attestant de la non-inscription sur le registre des PACS (tenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères) et une attestation de non-inscription au répertoire civil et au répertoire civil annexe (afin de vérifier si mariage divorce ,etc..). en cas de double nationalité un certificat de coutume devra être produit.
- Pour les réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire (une copie originale du certificat de l'OFPRA leur tenant lieu d'acte de naissance, ou acte de l'état civil détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, datant de moins de trois mois)
- Si la personne est veuf ou veuve, l'acte de décès du défunt ou livret de famille avec la mention de décès
- Si la personne est divorcée, son acte de naissance avec la mention de divorce